

Décision

Générale

colonial

Décision n° 978 le sergent-chef Fischer André est placé dans la position.

n° 978 le

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1945

Date de publication
22 août 1945

Date du numéro
1 août 1945

TEXTE INTÉGRAL

le sergent-chef Fischer André est placé dans la position « hors cadres » pour compter du 9 août 1945 date de son débarquement en Côte Française des Somalis et affecté à la Milice indigène.